



**Organe subsidiaire de mise en œuvre
Quarante-quatrième session
Bonn, 16-26 mai 2016**

Point 18 a) de l'ordre du jour
**Questions administratives, financières et institutionnelles
Questions financières et budgétaires**

Questions financières et budgétaires

Projet de conclusions présenté par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note des informations sur l'état des contributions au 29 avril 2016. Il a exprimé sa gratitude aux Parties qui avaient versé ponctuellement leurs contributions indicatives au budget de base et leurs redevances au relevé international des transactions. Le SBI a en outre engagé les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à régler leurs contributions pour 1996-2015 dans les meilleurs délais.
2. Le SBI a également remercié les Parties qui avaient fait des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Il a demandé instamment aux Parties de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin d'assurer la participation la plus large possible à celui-ci en 2016, ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires.
3. Le SBI a demandé à la Secrétaire exécutive d'élaborer une note d'information sur le montant indicatif révisé des contributions pour l'exercice biennal 2016-2017 conformément à la résolution A/RES/70/245 de l'Assemblée générale portant adoption du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour la période 2016-2018, pour examen par le SBI à sa quarante-cinquième session (novembre 2016), afin qu'il puisse élaborer un projet de décision sur ce sujet pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt-deuxième session (novembre 2016) ainsi qu'un projet de décision pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa douzième session (novembre 2016).
4. Le SBI a pris note des informations sur une vue d'ensemble des structures et des organes qui, au sein du système des Nations Unies, pourraient éclairer les Parties en vue de rendre le processus budgétaire plus efficace et transparent. Il a demandé au secrétariat d'établir une note d'information élaborant plus avant le document publié sous la cote FCCC/SBI/2016/INF.5, notamment en ce qui concerne les diverses options permettant



d'améliorer l'efficacité et la transparence du processus budgétaire de la Convention mentionnées au paragraphe 47 de ce document, afin de pouvoir examiner cette question à sa quarante-cinquième session au titre du point de l'ordre du jour concernant les questions administratives, financières et institutionnelles.

5. Le SBI a pris note de la décision du Secrétaire général de relever le poste de secrétaire exécutif du rang de sous-secrétaire général à celui de secrétaire général adjoint ainsi qu'un des postes D-2 au rang de sous-secrétaire général pour faire office de secrétaire exécutif adjoint. Il a recommandé un projet de décision sur ces questions pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt-deuxième session ainsi qu'un projet de décision pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa douzième session (voir le texte de ces projets de décision dans les documents FCCC/SBI/2016/L.17/Add.1 et FCCC/SBI/2016/L.17/Add.2).
